

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DES-LACS
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

15 DÉCEMBRE 2022

À une séance extraordinaire de Conseil, de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix, tenue au centre récréatif Aimélaçois à 19 h 00, jeudi, le 15^e jour de décembre 2022. Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers : Thomas-Louis Thivierge, Marco Lavoie, Monique Gravel, Danick Harvey, Rémi Simard et James Dufour sous la présidence de son honneur la mairesse Madame Claire Gagnon.

ORDRE DU JOUR

1. Constatation du quorum.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'avis de convocation;
3. Modification de la résolution 2022-09-17 ;
4. Modification de la résolution 2022-11-22 ;
5. Période de questions.
6. Levée de la séance spéciale.

1. CONSTATATION DU QUORUM.

La mairesse, Madame Claire Gagnon constate le quorum et déclare la séance extraordinaire ouverte à 19 h 00.

2022-11-32

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de l'avis de convocation est adopté avec le retrait du point 4 de l'ordre du jour.

2022-11-33

3. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-09-17

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a adopté la résolution 2022-09-17 visant les travaux de voirie 2022 relatifs aux subventions obtenues dans le cadre des divers programmes d'aide à la voirie locale lors de la séance ordinaire de septembre 2022;

ATTENDU QU'il y a lieu d'apporter une correction à la résolution visant le montant disponible dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au volet Projets particulier d'amélioration circonscription électorale (PPA-CE) pour un montant maximum disponible de 20 000 \$ en 2022 ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte la modification de la résolution 2022-09-17 afin d'apporter la correction du montant maximum disponible de 20 000 \$ pour l'année 2022 visant le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) au volet Projets particulier d'amélioration circonscription électorale (PPA-CE).

2022-11-34

4. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2022-11-22

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs a obtenu diverses aides financières disponibles pour l'année 2022 dans le cadre des programmes d'aide à la voirie locale soient : (PPA-ES 2021) – deuxième versement – Dossier PPA ES 2021-0030705-1-15030 (3) – 2021-04-20-20-50, le Dossier PPA-CE no 0031829-1-15030 (3) – 20220511-007 et le Dossier PAVL-ERL no QUX89427 ;

ATTENDU QUE la municipalité a effectué divers travaux relatifs à ces aides financières sur les routes et chemin identifiés à la résolution 2022-09-17 soient le rang Saint-Thomas, chemin Imbeault, chemin des colons, chemin Trudel, chemin Fortin et chemin du Pied-des-Monts;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution 2022-11-22 se rapportant à l'aide financière PPA-CE relativement à la reddition de compte visant l'approbation des travaux sur le chemin des colons au montant de 2 876 \$ alors que les travaux exécutés sous ce volet d'aide se chiffrent à 19 500 \$ et concernent les travaux exécutés sur le rang Thomas, chemin Imbault, chemin des colons et chemin Trudel;

ATTENDU QUE la modification de la résolution 2022-11-22 entraîne forcément des modifications quant à la répartition des travaux identifiées aux résolutions visant les volets PAVL-ERL (résolution 2022-11-23) et PPA-ES (résolution 2022-11-21) ainsi que les montants qui leur sont attribués dans le cadre de leur reddition de compte respective;

ATTENDU QUE le volet PAVL-ERL (résolution 2022-11-23) concernent plutôt, en raison de cette modification, la reddition de compte des travaux du chemin du Pied-des-Monts et le rang Thomas qui se chiffrent à un montant de 18 778 \$ plutôt que ceux identifiés à la résolution initiale ;

ATTENDU QUE le volet PPA-ES (résolution 2022-11-21) concerne quant à elle, en raison de cette modification, la reddition de compte des travaux du chemin Trudel et le chemin des Colons qui s'élèvent au montant de 6 175 \$ plutôt que ceux identifiées à la résolution initiale ;

PAR CONSÉQUENT il est proposé par Monsieur James Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil accepte que soit modifier la résolution 2022-11-22 portant sur la reddition de compte visant l'aide financière PPA-CE afin que celle-ci soit attribuée aux travaux exécutés sur le rang Thomas,

chemin Imbault, chemin des Colons et chemin Trudel dont le montant de la reddition compte de ceux-ci s'élève à 19 500 \$;

QUE le conseil accepte, compte tenu de ce qui précède, que la résolution 2022-11-23 portant sur la reddition de compte visant l'aide financière volet PAVL-ERL soit attribuée aux travaux exécutés sur le chemin du Pied-des-Monts et le rang Saint-Thomas dont le montant de la reddition de compte de ceux-ci se chiffre à 18 877 \$;

QUE le conseil accepte, compte tenu de ce qui précède, que la résolution 2022-11-21 portant sur la reddition de compte visant l'aide financière PPA-ES soit attribuée aux travaux exécutés sur le chemin Trudel et le chemin des Colons dont le montant la reddition de compte de ceux-ci s'élève à 6 175 \$.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue et aucune question n'a été posée de la part du public.

2022-11-35

6. LEVÉE DE LA SÉANCE.

Sur proposition de Monsieur Marco Lavoie et résolu à l'unanimité que la séance extraordinaire est levée à 19 h 05.

MAIRESSE

**DIRECTRICE GÉNÉRALE
ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE**

En signant le procès-verbal du 15 décembre 2022, la mairesse conclut qu'elle a signé toutes les résolutions qui y sont adoptées